



**PRÉFET  
DES CÔTES-  
D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet**

Saint-Brieuc, le 27 janvier 2026

## **BULLETIN VIGILANCE ORANGE CRUE POUR L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT**

La préfecture des Côtes-d'Armor vous informe que Météo-France a placé le département des Côtes-d'Armor au **niveau de vigilance ORANGE-CRUE** à partir de 10 heures ce mardi 27 janvier 2026 et demain mercredi 28 janvier 2026.

Suite aux pluies de ces derniers jours, les cours d'eau restent à des niveaux très élevés. Les sols sur l'ensemble de la région sont saturés et n'absorbent plus de nouvelles pluies. Risque de débordement possible.

Vous trouverez ci-après les conseils de sécurité.

## Conseils de comportement pour les collectivités

### EN CAS D'ÉVÉNEMENT SIGNIFICATIF

#### 1 – Appelez les secours

#### 2 – Activez votre Plan Communal de Sauvegarde si vous en disposez d'un et notifier la Préfecture.

- Informer les populations concernées.
- Protéger les biens avec le concours des services techniques en relevant le mobilier et l'électroménager exposés et réaliser des batardeaux avec des sacs de sables en protection des habitations.
- Fermer les routes inondées et préparer la fermeture des routes susceptibles de l'être.
- S'assurer du bon entretien des caniveaux pour permettre l'évacuation des eaux pluviales.
- Demander aux gérants des campings situés en zone inondable de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité des occupants.
- Informer de l'alerte les organisateurs des rassemblements prévus sur votre commune. Le cas échéant, les limiter ou les interdire (rassemblements à proximité d'un cours d'eau).
- Vérifier ou démonter les chapiteaux, tentes ou structures pour l'organisation de manifestations ou rassemblements (rassemblements à proximité d'un cours d'eau).

## Conseils à relayer à vos administrés

### Vigilance **ORANGE** Crue :

- S'informer sur l'existence éventuelle du risque et les consignes à observer,
- Rechercher des solutions de protection individuelle (batardeaux), protéger ses biens (arrimage des cuves et des réserves de bois par exemple) et localiser son kit d'urgence,
- Ranger ses produits chimiques en hauteur et dans un placard fermé à clé et fixé au mur,
- Ne pas traverser une zone inondée, ni à pied, ni en voiture (profondeur d'eau difficile à estimer, risque d'aspiration par une bouche d'égout...),
- Ne pas descendre dans les sous-sols,
- Ne pas s'engager sur une route immergée ou un pont immergé, même partiellement ;
- S'éloigner des cours d'eau, des points bas et rejoindre le point le plus haut possible ;
- Éviter les déplacements et se tenir informé sur les conditions météo.